

SARL GARAGE CDK3

47 RUE DU STADE

01360 LOYETTES

Tél.: 04.72.27.59.72

Fax :

E-mail : garagecdk3@gmail.com

Capital : 2000 Euros

RCS 843 940 651 Bourg-En-Bresse

SIRET 843 940 651 00014

APE 4520A

TVA intracommunautaire : FR36 843 940 651

M. URBANEK JEAN-FRANCOIS

134 RUE DUNKERQUE

62500 ST OMER

FACTURE 2024000182 du 03/04/2024 - Ets 01Client Numéro **1569**

N° OR 5020

Page 1/1

Marque	Modèle	Type	N° Série	P. CT	P.F.	
KIA	SOUL 1.6 CRDI 136	JP816G	KNAJP816GJ7619220		7	
Genre	Energie	Couleur	Peinture	1ère MEC	Immatriculation	Kilométrage
VP	GO	BEIGE		27/04/2018	EW-424-YX	246292

Référence	Désignation	Px Unitaire	Qté/Tps	Ctva	Rem.%	Montant Net HT
CORA2732400A	PARE-BRISE V CAPTEUR PLUIE	632.17	1.00	2		632.17
CORA2732405	ENJOLIVEUR SUP PARE-BRISE	32.33	1.00	2		32.33
SIKA514348	KIT COLLE P-BRISE SIKATACK GO	25.50	1.00	2		25.50
NF	NETTOYANT / DEGRAISSANT	5.00	1.00	2		5.00
M3	MO MECANIQUE T3 - VITRAGE	85.00	2.50	2		212.50
	PRISE EN CHARGE - C	1.67		2		1.67
	ECO-PARTICIPATION	10.00		2		10.00
	VEHICULE DE COURTOISIE *BX-117-TA* OFFERT					
	DU 02/04/2024 - 15H27 AU 03/04/2024 - 16H00					
	CARBURANT A LA CHARGE DU CLIENT					
	*LE TRANSFERT D'ASSURANCE DOIT ETRE EFFECTUE PAR VOS SOINS AVEC ACCORD					
	ASSURANCE PAR EMAIL - GARAGECDK3@GMAIL.COM*					

REPLACEMENT PARE-BRISE & ENJOLIVEUR SUPERIEUR

REJOIGNEZ NOUS SUR FACEBOOK ET/OU GOOGLE POUR PARTAGER VOS AVIS AFIN DE NOUS AMELIORER & VOUS OFFRIR UNE SATISFACTION OPTIMALE

REGLEMENT : CB

CODE TAXE	BASE H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.	TOTAL NET	TOTAL T.V.A.	TOTAL FACTURE
2	919.17	20.00	183.83	1103.00	919.17	183.83	

Payable le : 03/04/2024

1103.00 EUR

PAIEMENT : Toutes nos ventes ou prestations sont payables à nos bureaux, au comptant, sauf dérogation particulière. Le cas échéant, par application des dispositions relatives aux délais de paiement entre professionnels, il sera appliqué des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à date convenue au taux minimum prévu par la loi, à savoir celui égal à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de la date d'exigibilité des dites sommes.

Une indemnité forfaitaire de 40 euros sera due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement. Aucune remise ne sera accordée en cas de règlement anticipé. Cette stipulation ne peut en aucun cas, être interprétée comme valant tolérance dans le délai de paiement.

RESERVE DE PROPRIETE : Le vendeur se réserve la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral de leur prix, en principal et intérêts, par l'acheteur.

La responsabilité des marchandises est transférée dès leur délivrance. Nos marchandises voyagent aux risques et périls des destinataires. Aucune pièce n'est reprise après 8 jours de livraison, les pièces commandées spécialement ne sont jamais reprises. Sauf application des règles obligatoires de compétence à l'égard des non-commerçants, toutes contestations seront soumises exclusivement aux juridictions du Siège de notre Entreprise.